

CONCURRENCE ET CONSOMMATION

La Lettre d'information de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

N° 29 - novembre/décembre 2019

Vient de paraître

Actualités

L'interview

En bref

A la Une

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE FAIRE SES TRAVAUX, SANS TOMBER DANS LE PANNEAU



Rénovation énergétique : de nouvelles actions pour lutter contre la fraude

Depuis plusieurs années, la DGCCRF observe un niveau particulièrement élevé d'infractions graves dans le secteur de la rénovation énergétique (isolation, installations de panneaux solaires, etc.).

Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement, Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances et Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, ont présenté les actions mises en œuvre pour renforcer la lutte contre les fraudes, mieux informer les consommateurs et rétablir la confiance.

Retrouvez les 8 réflexes à adopter pour faire ses travaux sans tomber dans le panneau !

Pour en savoir +

Vient de paraître



Communiqués de presse

- Relations commerciales : Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, ont réuni ce jour les représentants des producteurs, des transformateurs et des distributeurs dans le cadre d'un comité de suivi des relations commerciales
- Trottinettes électriques, hoverboards, monoroues et autres engins de mobilité urbaine : pour votre sécurité, vérifier leur marquage CE !
- Sécurité des produits vendus en ligne : la DGCCRF, ses homologues européens et la Commission se mobilisent pour renforcer la protection des consommateurs
- Étiquetage de l'origine des miels - Didier GUILLAUME et Agnès PANNIER-RUNACHER confirment leur volonté de renforcer la transparence pour une meilleure information des consommateurs
- La DGCCRF sanctionne SFR à hauteur de 3,7 millions d'euros pour manquements réitérés aux délais de paiement légaux
- Origine des viandes servies dans la restauration : le Gouvernement annonce un projet de décret pour renforcer l'information des consommateurs



Brochures, dépliants et fiches pratiques

- Financement participatif
- Fourniture d'électricité et de gaz naturel aux particuliers
- Distribution de l'eau potable
- Règlements de service d'eau
- Facturation entre professionnels
- Conditions générales de vente

Actualités

ENGIE condamnée pour démarchage abusif

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a sanctionné l'entreprise de fourniture d'énergie ENGIE pour un montant total de près de 900 000 euros pour des manquements aux règles encadrant le démarchage.

[Lire la suite](#)





"Médecines" douces ou alternatives, des insuffisances dans le respect de la réglementation

Hypnose, acupuncture, réflexologie ou encore aromathérapie, ces pratiques sont-elles dispensées par des professionnels qualifiés ? Le patient dispose-t-il de toute l'information nécessaire ? La dernière enquête de la DGCCRF fait le point sur le sujet.

L'article

Places de marché, trop de produits non conformes et dangereux

Les places de marché ou *marketplace* mettent en relation des vendeurs et des acheteurs, particuliers ou professionnels. En cas de signalement d'un contenu illicite, les plateformes doivent mettre en œuvre rapidement les mesures nécessaires pour retirer de la vente tout produit suspect. Cinq grandes places de marché se sont engagées en signant le code de conduite proposé par la Commission européenne en juin 2018 pour améliorer la sécurité des produits. Toutefois, leur degré de mobilisation reste variable en cas de rappel de produits dangereux.



L'article



Fruits et légumes frais : améliorer la traçabilité des produits

Afin d'apporter aux consommateurs l'assurance de consommer des produits de qualité et de pouvoir bénéficier d'une information complète et fiable sur l'origine des fruits, la DGCCRF mène régulièrement des contrôles auprès des opérateurs de cette filière. Cependant, les dernières affaires de fraude révélées par la DGCCRF, portant sur la francisation de kiwis ou de tomates, illustrent l'importance des contrôles de la DGCCRF pour lutter contre les pratiques commerciales trompeuses.

L'article

Professionnels, donnez votre avis sur la réglementation relative aux boissons spiritueuses !

La DGCCRF consulte les professionnels de la filière des boissons spiritueuses sur un projet de décret relatif à l'élaboration et l'étiquetage des boissons spiritueuses et des denrées alimentaires conservées dans l'alcool. Vous avez jusqu'au 23 décembre 2019 pour donner votre avis !

La consultation





Délais de paiement, des retards sanctionnés

Depuis 2009, la loi plafonne strictement les délais de paiement contractuels interentreprises. Ces délais ne doivent pas dépasser 60 jours à compter de la date de la facture, ou 45 jours fin de mois. Ces retards ont un impact négatif sur la trésorerie et la compétitivité des entreprises. Consultez les dernières amendes prononcées par la DGCCRF, autorité de contrôle, à l'encontre des sociétés qui ne respectent pas la réglementation.

Pour en savoir plus

Fêtes de fin d'année 2019 : les conseils de la DGCCRF

Comment choisir les produits à déguster pendant cette période ? Savez-vous reconnaître les articles conformes aux normes de sécurité ? Autant de conseils fournis par la DGCCRF pour passer un bon réveillon !

La brochure



En bref

Transactions et injonctions



Entente dans le secteur du déménagement en Guadeloupe

A la suite de perquisitions réalisées par la DGCCRF, l'existence d'une entente illicite entre deux sociétés assurant le déménagement de militaires en Guadeloupe a été constatée. Une injonction de cesser cette pratique et un règlement transactionnel d'un montant de 13 200 euros pour l'une des sociétés et de 9 100 euros pour l'autre a été proposé à ces opérateurs qui l'ont accepté.

L'enquête



La foire aux questions de la DGCCRF, une réponse à vos interrogations

Vous recherchez une information ? Organisée par thématique, et régulièrement mise à jour, la FAQ de la DGCCRF est là pour vous aider à trouver des réponses adaptées à vos préoccupations. N'hésitez pas à la consulter !

La FAQ



ADOPTER LES BONS RÉFLEXES !

Sécurité des Jouets

↳ Suivez les conseils de la dgccrf

www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publication/Vie-pratique/Fiches-pratiques



Suivez-nous sur



[Twitter](#)



[Facebook](#)



[RSS](#)



[LinkedIn](#)

Abonnement - Modification de l'abonnement - Archives - Désabonnement

Crédits photo : DGCCRF-Fotolia-Phovoir-Pixabay

Concurrence et consommation est éditée par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, ministère de l'Économie et des Finances. Cette publication est diffusée à des fins d'information et de communication se rapportant à l'activité et aux missions de la DGCCRF à l'exclusion de toute sollicitation commerciale. Directrice de la publication : Virginie BEAUMEUNIER / Rédactrice en chef : Cécile BERSON-PRAT / Rédactrice en chef déléguée : Catherine DOURSOUNIAN / Équipe de rédaction : Hélène GARCIA et les contributeurs / Conception du bandeau : Aphanis pour le Sircom / Conception : Key Performance Group pour le Sircom. Routage : Hubscore. Copyright DGCCRF. Tous droits réservés. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DGCCRF, 59 boulevard Vincent Auriol - 75703 Paris Cedex 13 ou par courriel à contact-concurrenceetconsommation@dgccrf.finances.gouv.fr